



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 6 FÉVRIER 2023 À 19 H 30 ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, Monsieur François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX
4. GREFFE
 - 4.1 DÉPÔT DU PLAN DU PARC INDUSTRIEL
 - 4.2 CPTAQ – MINISTÈRE DES TRANSPORTS
 - 4.3 SOUTIEN À LA CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE
 - 4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-486 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-485 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2023
 - 4.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-487 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-479 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 346 355,00 \$ POUR UN EMPRUNT TOTAL DE 1 225 000,00 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 4.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-488 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 233 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 233 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN, D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET D'UNE SERVITUDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 4.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-489 DÉCRÉTANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI ET LES CONDITIONS D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 PISTE CYCLABLE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT
 - 5.2 ACQUISITION D'UN SUBARU FORESTER 2023
 - 5.3 ACQUISITION D'UN COLORADO
6. URBANISME
 - 6.1 CONTRAT POUR LA REFORTE RÉGLEMENTAIRE
 - 6.2 STATIONNEMENT CHAPELLE FRASER
 - 6.3 VIVRE EN VILLE – OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT
 - 6.4 MODIFICATION À LA RÉOLUTION (POUVOIRS INSPECTEURS)
7. TRÉSORERIE
 - 7.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES
 - 7.2 BUDGET SHQ 2023
8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2022
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 9.1 CADETS POLICIERS
10. VARIA
 - 10.1 DEMANDE DE DOCUMENTS POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX
 - 10.2 RENDEZ-VOUS D'HIVER DE BEAUCEVILLE
 - 10.3 PISTE CYCLABLE
 - 10.4 SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 10.5 FERMETURE DE LA 110^E RUE
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-02-7619 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

R-2023-02-7620 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé.

4. GREFFE

4.1 DÉPÔT DU PLAN DU PARC INDUSTRIEL

Conformément à la résolution 2022-10-7515, Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil le plan des propriétés du parc industriel mis à jour, signé par Claude Pelletier et elle-même. Ce plan demeurera toutefois confidentiel et aux fins d'usage administratif seulement par les employés municipaux.

4.2 CPTAQ – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2022-12-7561, recommandant et appuyant la demande du ministère des transports à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ demande une modification de cette résolution afin qu'elle précise si d'autres terrains sont disponibles sur le territoire de la Ville aux fins demandées par le Ministère des transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du pont P-00753 traversant la Rivière-des-Plantes sur la route du Président-Kennedy doivent être situés à l'endroit même où le pont à remplacer se situe actuellement, c'est-à-dire, là où l'eau traverse la route ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a aucun autre espace approprié disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande, conformément aux exigences de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*.

R-2023-02-7621 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville appuie et recommande cette demande du Ministère des transports du Québec à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles, puisqu'aucun autre terrain n'est disponible aux fins recherchées, conformément à l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*.

4.3 SOUTIEN À LA CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE

CONSIDÉRANT QUE la corporation du quartier de la débâcle est un organisme à but non lucratif de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite soutenir ses opérations ;

R-2023-02-7622 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

D'ACCORDER une subvention d'un montant de neuf mille cinq cents dollars (9 500,00 \$) à la Corporation du Quartier de la débâcle ;



QUE cette somme soit prise à même le budget d'opérations de la Ville.

4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-486 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-485 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE le 30 janvier 2023, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2023-486 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2023-486 et ont pu émettre leur opinion à cet effet et renoncent à sa lecture ;

R-2023-02-7623 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2023-486 modifiant le règlement numéro 2022-485 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2023.

4.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-487 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-479 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 346 355,00 \$ POUR UN EMPRUNT TOTAL DE 1 225 000,00 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le 30 janvier 2023, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2023-487 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2023-487 et ont pu émettre leur opinion à cet effet et renoncent à sa lecture ;

R-2023-02-7624 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2023-487 modifiant le règlement 2022-479 décrétant une dépense supplémentaire de 346 355,00 \$ pour un emprunt total de 1 225 000,00 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales.

4.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-488 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 233 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 233 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN, D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET D'UNE SERVITUDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le 30 janvier 2023, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2023-488 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2023-488 et ont pu émettre leur opinion à cet effet et renoncent à sa lecture ;

R-2023-02-7625 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement 2022-488 décrétant une dépense de 233 000,00 \$ et un emprunt de 233 000,00 \$ pour l'acquisition d'un terrain, d'un droit de propriété superficière et d'une servitude pour l'aménagement d'infrastructures municipales.

4.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-489 DÉCRÉTANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI ET LES CONDITIONS D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT QUE le 30 janvier 2023, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2023-489 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2023-489 et ont pu émettre leur opinion à cet effet et renoncent à sa lecture ;

R-2023-02-7626 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2023-489 décrétant le territoire assujéti et les conditions d'application du droit de préemption de la ville de Beauceville.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 PISTE CYCLABLE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT

CONSIDÉRANT QU'UN arbre a dû être coupé sur l'emplacement de la descente de la piste cyclable en milieu urbain ;

CONSIDÉRANT QUE cela ne faisait pas partie de l'appel d'offres et du contrat octroyé ;

CONSIDÉRANT la directive de changement reçue de Pavages de Beauce Ltée au montant de 2 432,56 \$, plus les taxes applicables ;

R-2023-02-7627 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à la majorité, Kevin Pomerleau s'étant abstenu de voter sur cette question.

D'ACCEPTER cette directive de changement en faveur de Pavages de Beauce Ltée, au montant de 2 432,56 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette somme soit payée à même le fonds réservé de la piste cyclable.

5.2 ACQUISITION D'UN SUBARU FORESTER 2023

CONSIDÉRANT QUE le véhicule utilisé par le service de l'urbanisme est désuet ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Vachon Subaru pour l'acquisition d'un Subaru Forester 2023 neuf au montant de 33 347,95 \$, plus les taxes applicables ;

R-2023-02-7628 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville approuve l'acquisition d'un Subaru Forester 2023, tel que soumis au montant de 33 347,95 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville ratifie l'acquisition faite à ces conditions par Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

QUE la somme soit payée à même le fonds de roulement de la Ville.

5.3 ACQUISITION D'UN COLORADO

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics ont besoin d'un nouveau véhicule ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de B. Dupont auto inc. pour l'acquisition d'un Chevrolet Colorado 2022 neuf au montant de 47 833,33 \$ plus les taxes applicables ;

R-2023-02-7629 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville approuve l'acquisition d'un Chevrolet Colorado 2022 neuf, tel que soumis au montant de 47 833,33 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville ratifie l'acquisition faite à ces conditions par Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

QUE la somme soit payée à même le fonds de roulement de la Ville.

6. URBANISME



6.1 CONTRAT POUR LA REFONTE RÉGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la refonte de l'ensemble des règlements d'urbanisme de la Ville représente un travail de longue durée ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Geneviève Bessette, au montant de 19 500,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE deux autres fournisseurs ont été contactés et ont décliné la demande de prix de la Ville ;

R-2023-02-7630 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville accorde le contrat de refonte réglementaire, selon la soumission reçue de Geneviève Bessette, au montant de 19 500,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate monsieur Claude Pelletier, directeur de l'urbanisme, pour signer cette entente de service ;

QUE la somme soit payée à même le budget d'opérations.

6.2 STATIONNEMENT POUR LA CHAPELLE FRASER

CONSIDÉRANT QUE la Chapelle Fraser Inc. développe actuellement un projet dans l'immeuble situé au 950, route Fraser ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessitera parfois beaucoup plus de cases de stationnement que celles disponibles sur le terrain de cet immeuble ;

R-2023-02-7631 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte que la route Fraser et le chemin de la Chapelle puissent servir à stationner les véhicules présents pour des événements qui pourront être organisés au 950, route Fraser, pour une période d'une (1) année, avec évaluations périodiques possibles avant cette date.

6.3 OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT – VIVRE EN VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'accompagnement de Vivre en Ville ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre stipule un coût, pour la Ville, de 16 000,00 \$;

R-2023-02-7632 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville consent à la signature de cette offre d'accompagnement et mandate Claude Pelletier, directeur de l'urbanisme, pour la signer au nom de la Ville ;

QUE les sommes soient payées à même le fonds de roulement, dûment adopté dans la résolution numéro 2023-01-7605.

6.4 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-01-7617

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution numéro 2023-01-7617 en date du 30 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution contenait une coquille qui ne pouvait pas être corrigé par un procès-verbal de correction concernant la liste des pouvoirs des employés municipaux chargés d'appliquer la réglementation municipale ;

R-2023-02-7633 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie la résolution numéro 2023-01-7617 et change la liste des pouvoirs énumérés pour la remplacer par la liste suivante :



- Procéder à l'émission des différents permis requis par la réglementation municipale ;
- Procéder à l'émission des constats d'infractions ;
- Effectuer les inspections requises par la réglementation municipale ;
- Répondre aux questions et plaintes des citoyens reliées à leurs fonctions respectives.

7. TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2023-02-7634 Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes datés du 3 février 2023 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7.2 BUDGET SOCIÉTÉ D'HABITATION CHAUDIÈRE-SUD 2023

R-2023-02-7635 Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER le budget 2023 de la Société d'habitation Chaudière-Sud tel que soumis et représentant une dépense de 7 793,00 \$ pour la Ville de Beauceville ;

QUE la somme soit payée à même le budget d'opérations.

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre a élaboré son projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité locale de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci ;

R-2023-02-7636 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mahtieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre en sécurité incendie à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Beauce-Centre.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1. CADETS POLICIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville est intéressée à participer au projet de la patrouille de cadets-policiers ;

CONSIDÉRANT QU'IL est prévu qu'un partage des ressources soit effectué avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;

R-2023-02-7637 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

D'AUTORISER une dépense de cinq mille dollars (5 000,00 \$) pour la mise sur pied d'une patrouille de deux cadets-policiers pour l'été 2023 en collaboration avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, à même le budget d'opérations;

QUE le mandat principal de la patrouille soit de sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'usage du cannabis et d'assurer une présence et une surveillance à pied ou à vélo sur la piste cyclable. Le mandat inclut également d'informer les citoyens concernant le règlement sur la gestion de l'eau de l'aqueduc municipal et de donner des conférences aux aînés sur la sécurité;

QUE les activités de sensibilisation soient effectuées, entre autres, auprès des jeunes du camp de jour, dans les parcs publics et sur la piste cyclable et auprès des organismes de la Ville;



QUE le directeur général soit autorisé à assigner aux cadets-policiers toute autre tâche qu'il jugera nécessaire;

QUE ce projet soit conditionnel à la participation de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

QU'UN rapport soit préparé par les cadets-policiers et qu'il fasse état d'un bilan de leur travail et qu'il soit remis au conseil municipal.

QUE la somme soit payée à même le budget d'opérations.

10. VARIA

10.1 DEMANDE DE DOCUMENTS POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les faits relatant les coupes à blanc dans le parc industriel ainsi que les conclusions du rapport accablant de la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'EN tant que membre du conseil, je n'ai pas eu accès à l'entente écrite entre la ville et la compagnie responsable de la coupe des arbres ;

CONSIDÉRANT l'impact majeur tant économique qu'environnementale de la coupe des arbres ;

CONSIDÉRANT le besoin de transparence et d'authenticité de l'organisation de la ville de Beauceville face à ses citoyens ;

R-2023-02-7638

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité :

QUE, tout en restant dans un cadre légal et réglementaire, soit remis à chacun des membres du conseil une copie de l'entente entre l'entreprise ayant réalisé la coupe des arbres et la ville ou son représentant

QUE, tout en restant dans un cadre légal et réglementaire, soit déposé à chacun des membres du conseil une copie de toute communication écrite entre l'entreprise ayant réalisé la coupe d'arbres et la ville ou son représentant.

QUE, tout en respectant le cadre légal et réglementaires, soit déposé à chacun des membres du conseil une copie de toute preuve de paiement et/ou de suivi de l'entente produite par l'entrepreneur responsable de la coupe d'arbres et remis à la ville ou son représentant.

QUE soit déposé à chacun des conseillers les pièces justificatives démontrant le montant finale du règlement financier entre l'entrepreneur responsable de la coupe des arbres et la ville, et ce, en respectant le cadre légal et réglementaire qui s'y rattache.

10.2 RENDEZ-VOUS D'HIVER 2023

Nicole Jacques invite les citoyens à la programmation des rendez-vous d'hiver 2023.

10.3 PISTE CYCLABLE

Les élus expliquent que la piste cyclable est partiellement déneigée pour les piétons, mais sur un tronçon seulement, le temps de voir les effets sur la structure de la chaussée après le dégel.

10.4 SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général n'a pas eu de révision salariale en même temps que les autres employés et cadres de la Ville en janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de réviser ses conditions salariales pour l'année 2023 à compter du 1er janvier 2023 ;



R-2023-02-7639 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville consent à une hausse salariale du directeur général de 7,5 %, rétroactivement au 1er janvier 2023 ;

QUE le salaire du directeur général soit, pour le futur, révisé annuellement en même temps que les autres employés et cadres de la Ville.

10.5 FERMETURE DE LA 110^E RUE

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen qui désire organiser une journée de glissade pour les enfants de son secteur le 19 février 2022, entre 13h00 et 16h00 ;

CONSIDÉRANT QUE la seule implication de la Ville est de fournir de la signalisation pour la fermeture de la rue;

R-2023-02-7640 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Beauceville donne son accord pour la fermeture de la 110^e Rue.

10.6 ASPHALTAGE DE LA ROUTE DU PARC INDUSTRIEL

Patrick Mathieu parle d'une demande d'aide financière pour l'asphaltage de la route du Parc Industriel (route de Desserte), la réponse du ministère est négative. La Ville va retenter sa chance en courant d'année – la demande va être redéposée.

10.7 RETRAIT DU CHANDAIL DES SAGUENÉENS DE CHICOUTIMI DE STEVE GOSSELIN

François Veilleux parle du chandail de Steve Gosselin pour les saguenéens de Chicoutimi qui a été retiré, après 4 ans de jeu avec cette équipe.

10.8 TEST DES SIRÈNES D'ALERTE DE LA VILLE

Serge Vallée indique que jeudi, le 8 février 2023, la Ville testera ses sirènes d'alertes situées à l'hôtel de ville et à la caserne de pompiers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sylvio Morin :

- Remercie la Ville d'avoir mis l'ordre du jour en ligne.
- Dépôt du plan du parc industriel : demande si c'est avec les nouveaux terrains. Serge Vallée répond que c'est un document de travail, afin que les élus aient un suivi serré. – Sylvio Morin demande si la partie qui est en litige est comprise : Serge Vallée dit que non.
- Corporation du Quartier de la Débâcle : est-ce que c'est la première fois : François Veilleux dit que non. Serge Vallée dit que des grosses choses vont être annoncées, que les choses vont de l'avant, mais que le projet est soutenu financièrement. Sylvio Morin demande si un rapport public sera déposé. Nicole Jacques explique qui sont les personnes en charge (madame Champagne et monsieur Fournier).
- Contrat avec Vivre en Ville : il salut ce contrat – est-ce qu'il va y avoir des audiences publiques, consultations des citoyens ? Les élus répondent que oui.

Christian Ruel :

- Quartier de la Débâcle : 10 700 \$ avait été déposé en septembre dernier, il demande à quoi ça sert ? Il indique aussi que des résidus mobiliers sont présents et demeurent là de longues périodes. Il indique qu'il paraît que la Corporation attend des nouvelles concernant l'immunisation. Il demande pourquoi on ne garde pas les sentiers glacés dans l'ouest. Serge Vallée explique que c'est pour les opérations de la Corporation, le temps qu'ils aient de l'argent qui entre. François Veilleux dit que c'est un beau projet. Concernant le patin, le problème est du côté de la main-d'œuvre, que c'était compliqué de faire l'est et l'ouest. La Ville va regarder ce qu'elle peut faire pour les prochaines années.



M. Ruel demande si on va pouvoir payer pour entretenir pour le futur. François Veilleux dit que c'est pris en note.

Yves Lessard :

- Il demande quel est le délai lorsqu'on appelle l'urbanisme ? Il dit qu'il attend des réponses de l'urbanisme. Il demande c'est quoi un délai raisonnable. Serge Vallée dit qu'après une semaine, de rappeler notre service Citam, de faire une plainte et que c'est lui-même qui fera un suivi. Monsieur Lessard dit qu'il souhaite bâtir un hangar agricole sur un lot forestier. Serge Vallée explique que Citam répond aux appels de la Ville.

Philippe Grenier, Radio-Canada :

- Concernant le rapport d'enquête, c'est quoi le plan de match de la Ville ? Aussi, combien cela va-t-il coûter, c'est quoi les amendes et compensations ? François Veilleux dit qu'il est en pourparlers avec le gouvernement, qu'il attend de leurs nouvelles, qu'il a été interpellé la semaine dernière. François Veilleux dit avoir parlé au député (Luc Provençal), que la Ville peut se mettre prête, mais qu'on doit attendre. Serge Vallée dit qu'au niveau de l'environnement, le rapport n'est pas sorti, que l'étude de notre part est déjà faite. Qu'on peut estimer les montants de compensations, mais qu'on ne peut pas donner de chiffres, que le ministère ne peut pas le confirmer, tant qu'on ne dépose pas de demande de compensation. Philippe Grenier demande si l'estimation est publique ? Serge Vallée dit que le rapport a été présentée en comité de travail, qu'il n'a pas été déposé au conseil, à partir de là, il sera public. Que c'est aux élus d'en faire la demande.

Jacques Légaré, TVCB :

- Concernant le règlement d'emprunt sur les travaux d'infrastructures municipales, c'est pour quel secteur ? Serge Vallée dit que c'est le secteur Fraser, que des travaux ont débutés, mais que la Ville complète des travaux.
- Concernant le point 4.6 : Est-ce que c'est relié au même projet ? Serge Vallée dit que oui, que c'est le terrain pour le bassin de rétention et une autre partie pour relier deux secteurs pour faire les connexions entre deux rues.
- Concernant le point 4.7 : Droit de préemption : Il demande ce que c'est. Sandra Bernard explique qu'il s'agit d'un règlement de droit nouveau permettant aux Villes de publier sur les immeubles un droit, pendant 10 ans, afin de se porter acquéreur de l'immeuble, s'il devient en vente, mais que cela n'affecte pas la valeur d'un immeuble ou la possibilité de le financer.

Sébastien Roy, Radio-Beauce :

- Coût du projet du parc industriel, peut-on avoir un estimé ? Serge Vallée explique qu'il manque des étapes, dont le dézonage, la modification du schéma d'aménagement, les demandes à la CPTAQ, des rues, beaucoup de choses pour le développement. Est-ce que la compensation sera payée par la Ville ou par les acquéreurs éventuels, la Ville ne l'a pas déterminé encore.

Sébastien Roy, Éclairé :

- Vivre en ville : c'est prévu pour quand ? Serge Vallée explique que c'est prévu sur un an. Le temps qu'on envoie le document et que les premières rencontres se fassent avec les employés et les élus, ensuite avec les citoyens. Qu'une analyse complète doit être faite.

Vincent Roy :

- Concernant les milieux humides, il dit que c'est 16 \$ le pied carré, que le montant n'est pas négligeable, qu'on commence à regarder les solutions possibles.

Jacques Légaré, TVCB :

- Il demande si ce montant de 16 \$ est le même pour tout le monde. Vincent Roy explique que oui. Il demande ce qu'il en est des arbres coupés ? Vincent Roy dit que c'est des amendes. Patrick Mathieu ajoute que ça se pourrait que la Ville laisse tomber certains terrains ou certaines parties de terrain.

Philippe Grenier, Radio-Canada :

- Il demande de combien de mètres carrés il s'agit ? Kevin Pomerleau demande à Serge Vallée si on a un estimé. Serge Vallée dit qu'on est dans les 7 chiffres pour les pieds carrés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



Ville de Beauceville

N° 4780

l'unanimité que la séance soit levée.

20h27.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière